



COMMUNAUTE DE COMMUNES BLERE VAL DE CHER
Madame Jocelyne COCHIN
Présidente
39 RUE GAMBETTA
37150 BLERE

Tours, le 25 avril 2019

Objet : Transmission dossier PLU Saint Martin le Beau

Arrêté le 28 mars 2019

Madame la Présidente,

Vous nous avez transmis le 8 avril 2019 la délibération du conseil communautaire en date du 28 mars 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet d'élaboration du PLU de la commune de Saint Martin le Beau.

Conformément aux articles L 132-7, L 132-9 et L 153-40 du Code de l'Urbanisme, nous accusons réception du dossier et nous vous informons que ce projet n'appelle aucune remarque de notre part.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat d'Indre et Loire,
Le Président de la Chambre Régionale des
Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire,

Gérard BOBIER